INFORMA-THIL

bulletin d'informations municipales

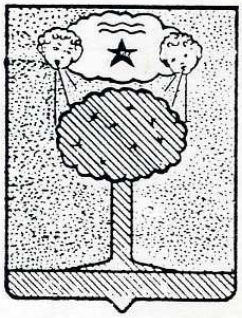

res coumo thil

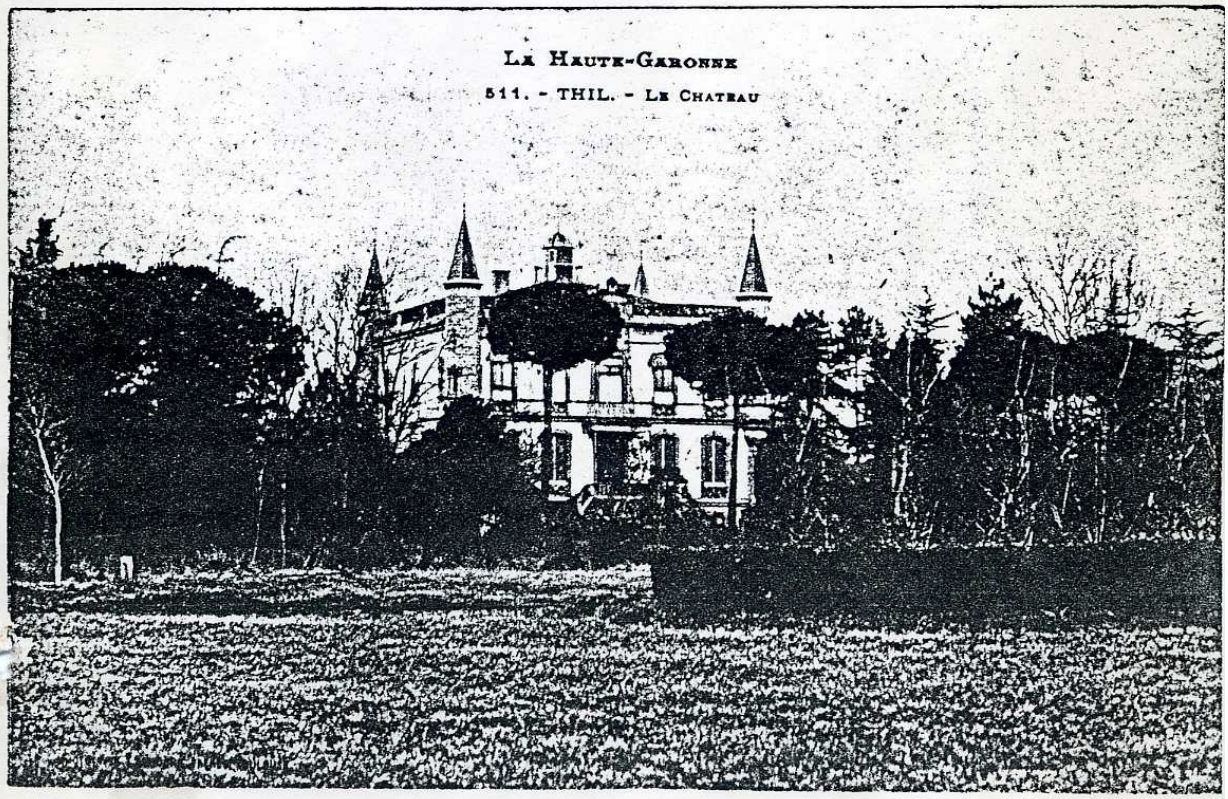

OCTOBRE 1984 N° 5

PRECISION :
=:=:=:=:=

La "régularité" de parution de ce bulletin d'information peut étonner certains d'entre vous ! Voici le numéro V qui paraît presque cinq mois après le précédent ! Serait - ce dû à une information si pauvre qu'elle ne vaut pas la peine d'être publiée plus tôt ?

Non - Certes - Nous avions décidé lors de la création du journal qu'une parution trimestrielle serait nécessaire mais qu'elle serait fonction de l'intensité de l'information. Le bulletin n'a pas l'étiquette de "bulletin trimestriel".

Ceci ne nous excuse pas d'attendre cinq mois entre chaque numéro.

Quoi qu'il en soit, ce bulletin d'information municipal est aussi le vôtre. Aussi apportez vos articles à la Mairie, ils nous inciteront à faire une parution plus régulière.

Dans peu de temps, bien avant janvier (date théorique du n°6) paraîtra un numéro spécial administratif avec toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur les éventuelles démarches administratives qui dépendent de la mairie.

N O U V E L L E S L O C A L E S

- 3 Bis -

RECOLTE DE VIN I984

La dâte limite de dépot des déclarations est fixée au 25 Novembre I984. Les imprimés sont à retirer à la mairie.

Allocations Départementales d'Etudes - Année Scolaire 84/85

Les dossiers doivent être remis à la Mairie avant le I5 Janvier I985 et comprendre obligatoirement :

- Certificat de scolarité de l'année en cours I984/I985
- Certificat d'imposition ou de non imposition de l'année I983

Les imprimés sont disponibles à la Mairie.

EAUX :

Le régisseur des Recettes sera à la Mairie pour le recouvrement des redevances d'eau le 26 OCTOBRE I984 de I4 H à I5 H

COMMEMORATION DU II NOVEMBRE

Un gerbe sera déposée, par la Municipalité, aux Monuments aux Morts, aussitôt après la messe

=:=:=:=:=:=:=:=

.../...

dans un local appartenant à Monsieur LAFFON.

Le conseil Municipal ne s'y oppose pas si les services publics et la D.D.A.S.S. émettent un avis favorable sur la conception et le mode d'évacuation des eaux usées s

ECOLE

Suite à la demande faite par l'Amicale Laïque, le plafond de la cuisine de la cantine scolaire a été repeint. Un aérateur de fumées a été installé dans ces mêmes locaux.

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour la demande de subvention :

- pour la construction d'un terrain de tennis
- pour l'aménagement d'une salle polyvalente

à partir du hangar existant à proximité du terrain de sport.

P.O.S.

Le Conseil Municipal se penche très serieusement sur ce problème devenu crucial par l'application de l'Art.38 de la loi du 7.I.83 qui entre en vigueur dès Octobre 84 introduisant des règles de limitation de la constructibilité des sols.

ORDURES MENAGERES

Il a été demandé à certaines personnes de bien vouloir déposer les sacs d'ordures au bout de la rue, la camion benne ayant des difficultés pour circuler. Nous les remerçions de leur compréhension.

Le ramassage de la ferraille doit se faire incessamment. La dâte sera affichée.

RECOLTE DE VIN I984

La dâte limite de dépot des déclarations est fixée au 25 Novembre I984. Les imprimés sont à retirer à la mairie.

Allocations Départementales d'Etudes - Année Scolaire 84/85

Les dossiers doivent être remis à la Mairie avant le I5 Janvier I985 et comprendre obligatoirement :

- Certificat de scolarité de l'année en cours I984/I985
- Certificat d'imposition ou de non imposition de l'année I983

Les imprimés sont disponibles à la Mairie.

EAUX :

Le régisseur des Recettes sera à la Mairie pour le recouvrement des redevances d'eau le 26 OCTOBRE I984 de I4 H à I5 H

COMMEMORATION DU II NOVEMBRE

Un gerbe sera déposée,par la Municipalité, aux Monuments aux Morts, aussitôt après la messe

=:=:=:=:=:=:=:=

C O U R R I E R

=:=:=:=:=:=:=:=

SPORTS ET LOISIRS

JOURNEE SPORT DANS LA CITE

Samedi 29 Septembre, malgré la pluie, cyclistes, coureurs à pieds et marcheurs ne se sont pas découragés et ont assuré le succès de la journée "SPORT DANS LA CITE"

Une organisation méthodique mais bon enfant résultat des efforts conjugués de toutes les associations thiloises a présidé à la canalisation de toutes ces énergies.

Les inscriptions étaient enregistrées dès 8 H pour les cyclistes qui ont vaillamment supporté la pluie et fais face aux nombreuses crevaisons.

Les coureurs à pieds, adultes et I enfant de I3 ans démarraient à 9 H 30 : IO KM en courant sous la pluie : DUR, DUR... mais tout le monde à l'arrivée.

A I4 H 30, le départ de la marche - les 20 KM de THIL - s'effectuait après une bousculade bien sympathique pour les inscriptions. Et toujours la pluie ! Des familles entières se retrouvaient pour cette séance d'oxygénation, on n'ose pas dire de décrassage.

Il faut signaler la présence de la doyenne de la manifestation qui a 73 ans a effectué un parcours sans faute. Toujours la pluie !

En vélo, les moins de I5 ans se lançaient sur un circuit spécialement tracé pour eux dans la commune. Marcheurs et cyclistes se croisaient dans le village, les gens les encourageant sur le pas de leur porte. Toujours la pluie ! Mais le sourire !

Quant à Eric et Sébastien, ils firent honneur à leurs ainés en parcourant 5 KM en courant.

A I8 H 30, sous une trombe d'eau, la doyenne, Madame CORNAC rendait son dossard et clôturait ainsi le déroulement de la manifestation.

Pour terminer la journée, nous nous sommes tous retrouvés dans la salle du 3ème age pour boire l'apéritif et les jus de fruits offerts par la municipalité.

Une ovation particulière a été faite à Madame CORNAC pour sa remarquable performance. Il paraîtrait que le lendemain, elle balayait son devant de porte comme ci de rien n'était ! Les félicitations de Monsieur le Maire ont été adressées à tous les participants. Un grand merci à toutes les sociétés thiloises pour leur concours à l'organisation et à la surveillance de cette manifestation.

CLUB DE L'AGE D'OR

Ce sont de longues vacances dont nous bénéficions cette année celà grâce aux importantes réparations qui sont effectuées à la mairie et à ses annexes. Impossible donc de se rassembler dans notre salle qui

.../...

en fait partie, ce qui ne nous a pas empêchés de nous réunir car, après le voyage de 5 jours dans les Alpes nous avons encore fait deux sorties : une excursion dans les Gorges de l'Aude, le 27 Septembre, jeudi II Octobe au Pas de la Case, qui termine les promenades de l'année. Dommage car les paysages d'automne sont très beaux. L'Aude este une bien jolie rivière aux eaux limpides et calmes ; nous avons roulé sur ses rives tantôt sous une voute de rochers, très escarpés, tantôt des bouquets d'arbres aux superbes tons mordorés apparaissaient se réflétant dans l'eau. On était bien !

Nous sommes remontés sur Thuir, pour une courte escale à Byrr. En reprenant cette route nous apercevons pendant assez longtemps le massif du Canigou Très joli, déjà très enneigé ; Et nous arrivons aux caves. Dire qu'elles sont belles c'est peu ! C'est vraiment une installation remarquable qui vaut bien la visite et... la dégustation ! Nous arrivons ainsi à Port Barcarès pour déjeuner et, sans perdre de temps, c'est vers la mer que nous nous dirigeons. Il fait très chaud, la mer scintille sous le soleil, les animaux marins font leurs acrobaties, une journée d'été qui, hélas, se termine trop vite.

Le Puymorens nous a réservé quelque surprise : la météo nous avait annoncé le beau temps, c'est une bruine légère qui nous a accueillis ! cela n'a pas duré heureusement ! des plaques de neige sur le flanc des

.../...

montagnes, par ci, par là, tout cela est très joli, mais un peu frisquet ! Un petit tout de ville pour lécher les vitrines, essayant de trouver les meilleures affaires, sans se tordre les pieds dans les trottoirs à moitié défoncés et nous rejoignons notre hotel sans se presser car on mange assez tard dans cette région. Un bon repas nous réchauffe. Nous retrouvons un léger soleil à la sortie, il est le bienvenu.Nous flanons; autour de nous les cimes sont poudrées de blanc, une mince couche les recouvre leur donnant de beaux reflets. Les inévitables courses sont là, l'heure passe, il faut entrer dans les boutiques ; nous redescendons achats terminés, toujours avec ce même léger soleil bien agréable dans cette belle vallée du Puymorens.

Rendez-vous à tous nos adhérents pour une réunion générale, le jeudi 25 OCTOBRE.

A.S.T.B.

Section Football : c'est la rentrée aussi bien scolaire que sportive. Les compétitions officielles ont commencé le dimanche 30 Septembre pour les équipes seniors dont voici le calendrier.

Equipe I Promotion Ière Division - Match aller :

30.9.84 THIL - SAINT SIMON - I4.I0 ST JEAN/THIL -
2I.I0. THIL/CARBONNE - I8.II. THIL/LABARTHE -
2.I2. THIL/REVEL - 9.I2. RIEUMES/THIL - I6.I2.THIL/MONDAVEZAN
20.I.85. THIL/CORNEBARRIEU et le 3.2.85. ESCALQUENS/THIL

EQUIPE II : 3ème série - match aller

30.9.84 THIL/SEILH - I4.I0 SESQUIERES/THIL -
2I.I0 THIL/LESPINASSE - I8.II VERFEIL/THIL -
2.I2. MIREPOIX/THIL - 9.I2. THIL/ST SAUVEUR CEPET -
I6.I2 THIL/LAPEYROUSE - 20.I.85 LA SAVE/THIL 3.2.85.
THIL/AUCAMVILLE.

.../...

Le 6 Octobre, c'est les minimes qui prennent le chemin du stade dont voici le calendrier,Match aller
6.I0.84. LEGUEVIN/THIL - I3.I0 THIL/BRAX -
20.I0 CADOURS/THIL

Match retour : I7.II THIL/LEGUEVIN - 24.II BRAX/THIL
8.I2. THIL/CADOURS
Tous ces match de minimes sont joués le SAMEDI A I6 H

Pour l'école de foot, le 6 Octobre est également la rentrée. Vu le nombre d'enfants dans la catégorie poussins, nous avons formé deux équipes A & B

Equipe A : 6.I0.84. THIL/BRAX - I3.I0 GRENADE /THIL
20.I0 MERVILLE/THIL - I0.II THIL/COLOMIERS B -
I7.II BLAGNAC/THIL - 24.II BEAUZELLE/THIL - I.I2. THIL/
US ALGERIENNE

Equipe B : 6.I0.84 THIL/PIBRAC B - I3.I0 GRENADE B/THIL
20.I0 COLOMIERS D/THIL - I0.II THIL/ASPTT C -
I7.II : THIL/TOURNEFEUILLE

Pour les débutants nous attendons les nouvelles règles mais çà sera du football à 5. Les match de l'école de foot se joueront le samedi à partir de I4 H.

Le football associé avec nos voisins de Bretx n'a cessé de progresser non seulement dans la qualité du jeu mais aussi dans le recrutement plus nombreux et diversifié. En effet des renforts de Toulouse sont arrivés dans nos équipes Seniors "du sang nouveau". Des jeunes bien sympathiques qui font parfois deux fois le trajet dans la semaine : entrainement et match le dimanche, nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration. Trois autres adolescents sont aussi venus renforcer les rangs.

Les dirigeants sont confrontés à ce qui est devenu pour le club une vocation réelle : l'EDUCATION des sportifs: Adolescents et moins jeunes viennent chercher un peu de défoulement en pratiquant le football mais aussi se forgent une bonne santé et un corps sain pour l'avenir. L'éducation également passe par des règles :

En Ier : le respect des règles du jeu
2 : le respect des règlements
3 : le service des pratiquants
4 l'esprit du club que nous renforcerons encore cette année.

L'Association Sportive souhaite un prompt rétablissement à Monsieur BOSC (dirigeant) victime d'un accident sur le terrain et nous souhaitons qu'il revienne très vite parmi nous.

Au cours de la dernière réunion de l'ASTB le président propose une activité parallèle qui paraît s'écarter de l'objectif premier du sport mais permettrait de répondre à plusieurs besoins exprimés : la création d'une section sport-étude pour les + II ans. Ils pourraient se perfectionner en Espagnol, Anglais, Français et Math (Jour et heure à mettre en place suivant les demandes).

Cette activité serait animée par des "ainés" du club : des étudiants membres du club qui accepteraient gratuitement de se mettre au service des autres. Bel exemple de dévouement, les liens de solidarité entre jeunes existant bien !

Les parents qui désirent que leurs enfants participent à certains devront les faires inscrire à la permanence qui se déroulera le ~~jeudi 25~~ Mercredi 24 Octobre de I7 à I9 H au terrain de sport. Tous les enfants même hors club seront admis.

La Section GYM fonctionne les Lundi - Mercredi et Vendredi à partir de I9 H. S'inscrire auprès de la secrétaire Melle DETANTE Nadine.

En espérant que tous nos projets depuis notre dernière assemblée générale puissent se réaliser, nous souhaitons à tous bon courage pour cette nouvelle année sportive.

AMICALE LAIQUE

L'assemblée Générale de notre Association s'est tenue le Vendredi 5 Octobre I984 dans la salle des Fêtes de la Mairie de Thil à 20 H 30.

.../...

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte-rendu d'activités
- Compte-rendu moral
- Compte-rendu financier
- Elections (Appel à candidature)
- Projets d'activités
- Questions diverses

Après l'Assemblée Générale, s'est tenue la réunion du Conseil d'Administration.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES (Extraits)

Madame FURIGA, Secrétaire a fait le compte-rendu d'activités et de fonctionnement de la Bibliothèque Notre Bibliothèque est de plus en plus fréquentée par les Thiloises et les Thilois, ce qui est très encourageant pour les personnes qui s'en occupent. Dès que notre local sera disponible, cette bibliothèque pour adultes sera ouverte aux plus jeunes et deviendra une Bibliothèque pour TOUS.

Il est rappelé que nous acceptons des dons de livres en plus des livres fournis par la Bibliothèque Centrale de Prêts de Toulouse.

Monsieur Bresselles, Président a repris les compte-rendus (fonctionnement, financier et moral) de la Cantine Scolaire en signalant toutefois qu'il était très regrettable que lors de la réunion générale il n'y ait pas eu trop de présents (cette réunion s'est tenue le 26 Juin I984) ! Date certainement mal choisie...

Beaucoup de questions ont été posées et ont retenu toute l'attention des administrateurs.

Discussion à batons rompus sur les activités de cette année ; si elles ont été peu nombreuses, il est bon de rappeler tout de même une sortie pour les enfants à Venerque toute la journée, la mise en place et le fonctionnement de la Bibliothèque pour adultes tous les Vendredis, et bien sûr le fonctionnement quotidien de la Cantine Scolaire.

.../...

Ces activités ont été possible grace au travail bénévole de personnes dévouées et disposant de peu de moyens matériels et financiers.

Si les Thiloises et les Thilois souhaitent davantage pour les années à venir, et tel est notre désir, qu'ils le fassent savoir, que des idées, suggestions propositions, critiques nous soient faites ; c'est d'abord une marque d'intérêt et ce sera ensuite l'occasion de faire plus et ensemble des activités épanouissantes.

COMPTE-RENDU MORAL (Extraits)par H. Bressolles

En introduction, un petit historique sur la création de notre Association qui a eu un an d'existence ce 30 Septembre I984, fut fait à l'assistance.

Rappel de nos objectifs d'éducation permanente, notre désir de compléter et de prolonger l'école pour un véritable espace éducatif.

L'éducation d'un enfant doit le rendre autonome; elle doit lui permettre de réduire progressivement les dépendances de toutes sortes.

L'éducation des générations à venir ne peut donc être l'affaire exclusive d'enseignants spécialistes délégués par la Société à l'accomplissement de cette tâche.

L'éducation d'un enfant ne s'effectue pas uniquement à l'école.

L'Amicale Laïque pour sa part, poursuivra ses efforts :

- pour contribuer au développement de toutes les activités complémentaires de l'école : restaurant scolaire, classes de découverte, activités sportives et culturelles.
- pour être un partenaire des équipes pédagogiques pour la réalisation des projets, en particulier dans les domaines : culture scientifique, cinéma, lecture, théatre qui font l'objet d'une convention avec le ministère de l'Education Nationale (Mission d'action Culturelle) pour

.../...

.../...

réduire les inégalités socio-culturelles et combattre l'échec scolaire.

Notre Association de par ses statuts est ouverte à TOUS ses moyens d'action pour l'instant très modeste faute de trésorerie suffisante, m'amènent à faire appel à vous tous pour nous aider dans nos projets ou pour nous rejoindre dans l'équipe des responsables.

L'Amicale Laïque doit être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des collectivités locales; le lieu de "passage obligé" des interventions à caractère sportif, artistique et culturel en direction de l'école.

Nos moyens : financièrement, nous n'avons que les cotisations des adhérents et bientôt la subvention municipale promise.

Au niveau du personnel bénévole de l'Amicale je tiens à remercier et à féliciter toute l'équipe qui a milité toute cette année de fonctionnement.

Tous nos remerciements aussi à la Municipalité et à Monsieur le Maire qui, je l'espère feront le maximum pour améliorer nos conditions d'existence au sein du village, afin que notre activité éducative auprès des enfants et des jeunes soit une réussite à tous les niveaux, et pour que Thil n'ait rien à envier à ses voisins.

COMPTE-RENDU FINANCIER :

Notre budget, équilibré laisse apparaître pour cette année de fonctionnement, une réserve de 376,68 F.

NOMBRE D'ADHERENTS :

67, dont 42 Jeunes.

Montant cotisations pour l'année 84/85 :

l'Assemblée Générale s'est prononcée à l'unanimité pour le montant des cotisations suivantes :

- Jeunes (moins de I5 ans) : 8,00 F
- Adultes (plus de I5 ans) :30,00 F

ELECTIONS (Appel à candidature)

Trois personnes ont été élues par l'A-G afin de compléter le Conseil d'Administration

PROJETS D'ACTIVITES :

Nous pensons ouvrir la bibliothèque aux enfants (avec livres pour enfants) mais un problème de local freine notre projet.

Un projet de Basket se dessine (Enfants UFOLEP) là aussi, des moyens sont nécessaires.

Des ateliers peuvent s'ouvrir; il y a parmi vous des animateurs compétents (peinture, terre, bois, photos etc...) faites vous connaître.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à l'Assemblée Générale, les Administrateurs se sont réunis et ont élu leur bureau :

Membres de droit : Présidents d'Honneur :

Monsieur GRATELOUP - Maire de Thil
Madame DAJEAN - Directrice Ecole Publique de THIL.

Elus au Bureau : Président :
Monsieur BRESSOLLES
Vice Président
Monsieur MOREL
Secrétaire :
Madame FURIGA
Secrétaire-adjoint :
Monsieur PONS
Trésorière
Madame Pannebiau
Trésorière-adjointe
Madame Nègre

Membres du Conseil :
Madame Bosc - Madame Bressolles - Madame Dajean - Monsieur Moulon - Madame Gautier - Monsieur Dajean Monsieur Marc Grateloup.

COMITE DES FETES

Pour nous aussi, finies les vacances ! La rentrée est là. Dimanche I4 Octobre avait lieu l'assemblée générale du Comité, et donc l'élection du nouveau bureau.

Président : Berthelot Alain
Vice Président : Riché Max
Trésorier : Contrasty Thierry
Trésorier Adjoint : Lezat Jean Luc
Secrétaire : Cabot Jean Jacques
Secrétaires Adjoints : Frances Fabien - Sanchou Marylise

A l'ordre du jour, était aussi inscrite la préparation de la Fête Locale prochaine (eh oui déjà). Nous avons plus précisément parlé du choix des orchestres ainsi que du nouvel emplacement pour les caravanes et camions des forains.

Pour ce qui est de l'avenir immédiat, il est prévu un bal disco le VENDREDI 26 Octobre à 2I H 30, suivi le samedi 27 OCTOBRE (toujours à 2I H 30) d'une initiation aux danses occitanes, tout cela se déroulant à la salle des Fêtes.

Comme vous pouvez le constater, il y en a pour tout le monde. Nous espérons donc que vous serez nombreux à répondre présents à ces deux soirées, d'autant plus que l'entrée est gratuite. A bientôt

8) - VENTE DU VIN ET PUNITION AU CAS OU LE DEBITANT ALTERE SOIT LA MESURE, SOIT LA QUALITE

De même, le prénommé Raymond JOURDAIN a établi que tout homme ou personne des dits lieux qui voudra y vendre du vin, devra d'abord le faire publier et faire savoir à quel prix il veut le vendre le carteron ; et si, après cette publication, il se servait d'une fausse mesure, qu'il soit condamné à cin sols morlas d'amende envers le seigneur et que le vin vendu en fraude soit saisi et envoyé au seigneur, si toutefois la preuve du délit est faite. Il a établi aussi que s'il a été fait au vin quelque mélange qui en diminue la valeur, que le vendeur soit tenu de payer au seigneur cinq sols morlas d'amende, si toutefois le délit est établi. Si le délit n'était pas établi, que celui ou celle qui a vendu le vin, ou a qui le vin appartenait, soit interrogé avec injonction de prêter serment et si l'accusé n'avoue pas, qu'il soit absous du délit, ce dernier n'ayant pas été prouvé comme il est dit ci-dessus.

9) - DROIT DE JUSTICE POUR VOL DE BLE OU DE GERBES

De même, le prénommé seigneur Raymond JOURDAIN a établi que tout homme ou femme des dits lieux qui aura volé du blé battu pendant le jour, dans un champ, ou sur une aire, ou dans un autre lieu, soit tenu de payer au seigneur soixante sols morlas d'amende, si le délit peut être prouvé, et après avoir réparé le dommage envers celui qui l'aura subi. Et si le vol a été commis de nuit, qu'il soit passible envers le seigneur corporellement et pécuniairement après avoir réparé le dommage envers celui qui l'a subi comme il a été dit plus haut et cela à la connaissance des Consuls et du bailli du lieu.

.../...

.../...

Et s'il avait volé une gerbe ou une javelle sur une aire ou dans un champ pendant le jour, qu'il soit tenu à cinq sols morlas d'amende envers le seigneur et à réparer le dommage à la connaissance des consuls et du bailli comme il a été dit plus haut. Et si quelque homme ou femme des dits lieux de Thil et Bretx a volé une gerbe et une javelle sur une aire, dans un champ, ou dans un autre lieu la nuit, qu'il soit passible de peines corporelles et pécuniaires envers le seigneur comme il a été dit plus haut, et cela bien entendu si la preuve peut en être faite.

IO) - AMENDE POUR VOL DE JARDINAGE

S'il a été commis un vol de fruits ou de légumes dans un jardin, que le voleur soit tenu, si la preuve en est faite à cin sols morlas d'amende envers le seigneur.

II) - JUSTICE POUR VOL DE VENDANGE OU DE FRUIT

Si quelqu'un a volé dans les dits lieux, de nuit, de la vendange avec une comporte, un panier ou un sac, et que cela puisse être prouvé, qu'il soit passible envers le seigneur de 60 sols morlas d'amende. Et s'il a volé autrement de la vendange,du jardinage ou des fruits domestiques de nuit et qu'il en soit convaincu, qu'il soit tenu envers le seigneur à cinq sols morlas d'amende.

I2) - AMENDE POUR COUPS ET BLESSURES

De même le prénommé Raymond JOURDAIN a établi que si quelqu'un, homme ou femme des dits lieux, a fait à quelqu'un une blessure dite légale, il soit condamné envers le seigneur à 60 sols morlas d'amende et à faire réparation de la blessure, à la connaissance des Consuls et du bailli du lieu. Et s'il a fait une blessure qui ne soit pas réputée légale, qu'il soit condamné à 5 sols morlas d'amende après avoir fait réparation pour la blessure, à la connaissance des consuls et du bailli

.../...

Si la blessure a été telle que la mort survienne, que tous les biens du coupable soient confisqués au profit du seigneur et qu'il soit fait justice de son corps à la connaissance du Consul et du bailli.

Si quelqu'un en a frappé un autre avec le poing ou avec un baton ou avec une arme quelconque, qu'il soit condamné à 5 sols morlas d'amende, et à faire réparation pour la blessure à la connaissance des Consuls et du bailli.

I3) - ENQUETE EN CAS DE PLAINTE POUR BLESSURE

Lorsque la rumeur publique révèlera ces faits et que les témoins refuseront de rendre témoignage à la vérité sans injonction, qu'ils soient interrogés par le seigneur et les Consuls du lieu ; que sans enquête il puisse être porté plainte.

.../...